



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : statistiques des technologies de l'information
et des communications

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement¹

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique des Nations Unies l'a demandé à sa quarante-deuxième session, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Celui-ci y fait le point sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale en matière de statistiques des technologies de l'information et des communications (TIC) au cours des cinq dernières années, dont la révision et l'extension de la liste des principaux indicateurs TIC élaborée par le Partenariat. Il recense les indicateurs et les pays qui ont fait le plus de progrès ainsi que les principales lacunes dans les données. Il met aussi en lumière les principales difficultés statistiques et propose une série de mesures visant à multiplier les indicateurs internationalement comparables sur les TIC d'ici 2015, la date convenue pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des cibles fixées par le Sommet mondial sur la société de l'information. La Commission est invitée à faire connaître son point de vue sur les points à débattre énoncés dans la section V du rapport.

* E/CN.3/2012/1.

¹ Ce rapport est complété par un document de travail fournissant des informations au niveau national sur la disponibilité des principaux indicateurs des technologies de l'information et des communications.



Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Progrès accomplis dans le domaine des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications depuis 2007 | 5 |
| III. Défis statistiques et futurs travaux | 14 |
| IV. Conclusions and recommandations | 16 |
| V. Points dont la Commission est invitée à débattre | 17 |
| Annexe | |
| Liste révisée et élargie des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement | 18 |

I. Introduction

1. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été institué en 2004 pour augmenter la quantité de statistiques relatives aux TIC comparables au niveau international². Depuis, la question des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) est régulièrement inscrite à l'ordre du jour de la Commission de statistique et le Partenariat a fait rapport sur l'état d'avancement de ses travaux en 2005, 2007, 2009 et 2010 (voir E/CN.3/2005/23, E/CN.3/2007/5, E/CN.3/2009/19 et E/CN.3/2010/28).

2. La Commission a inscrit le sujet des statistiques relatives aux TIC à l'ordre du jour de la trente-huitième session en 2007. Elle a approuvé la liste d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC du Partenariat et encouragé les pays à utiliser la liste dans le cadre de leurs programmes de collecte de données, souligné que les TIC étaient en évolution constante, encouragé à cet égard le Partenariat à poursuivre ses travaux en vue d'affiner et de tenir à jour la liste d'indicateurs.

3. Le besoin d'indicateurs statistiques sur l'évolution des TIC a été reconnu dans le monde entier au plus haut niveau. Les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information énoncent un ensemble de cibles à atteindre d'ici 2015, conformément à l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan d'action (2003) du Sommet mondial de Genève a salué le rôle du Partenariat dans l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information (2005) a rappelé l'importance de la mesure des TIC, plaidé pour assurer le suivi des progrès réalisés dans l'utilisation des TIC en vue d'atteindre les objectifs internationaux de développement et évoqué les efforts déployés par le Partenariat³.

4. Les résolutions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social mandatent le Partenariat pour superviser les progrès accomplis dans la concrétisation des résultats du Sommet mondial.⁴ En 2008, le Conseil économique et social a recommandé que le Partenariat envisage de créer des points de comparaison et des indicateurs supplémentaires afin d'assurer le suivi des progrès dans la concrétisation des objectifs du Sommet mondial. En 2009, il a salué le travail du Partenariat, son

² À compter de novembre 2011, les membres du Partenariat sont : l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UIS), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Département des affaires économiques et sociales, EUROSTAT et la Banque mondiale. En novembre 2011, le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a déposé une demande d'adhésion au Partenariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans l'attente de la décision des membres, le Secrétariat devrait devenir un membre de plein droit du Partenariat en 2012.

³ Voir <http://www.itu.int/wsis/index.html>.

⁴ Voir résolutions E/2008/3, E/2009/7 et E/2011/16 du Conseil économique et social.

renforcement institutionnel et la création d'un groupe de travail chargé de mesurer l'impact économique et social des TIC. Il a par ailleurs recommandé qu'il envisage la création de points de comparaison et d'indicateurs d'impact à examiner plus en avant par la Commission de statistique. En 2011, dans sa résolution E/2011/16, le Conseil économique et social a approuvé le travail du Partenariat et lui a demandé de continuer à mesurer l'impact des technologies de l'information et des communications, en mettant au point des conseils, méthodes et indicateurs pratiques. Il a par ailleurs engagé les gouvernements à collecter au niveau national les données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités. Enfin, il a encore demandé aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter davantage le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement.

5. La cible F de l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement reconnaît qu'il est important de faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, qui font partie du processus de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, profitent au plus grand nombre. En reconnaissance de la corrélation entre les objectifs et les TIC d'une part et l'impact économique et social croissant des TIC d'autre part, la Commission du haut débit au service du développement numérique a été créée en 2010⁵. Elle encourage la concrétisation de quatre objectifs mesurables d'ici 2015⁶.

6. L'année 2015 approche à grands pas. La préparation de l'examen des 10 ans du Sommet mondial pour la société de l'information a commencé. Le Partenariat devrait préparer un rapport d'évaluation quantitative sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial et la concrétisation des objectifs afin d'étayer les discussions dans le cadre de l'examen des 10 ans. Il est donc urgent d'identifier les lacunes en matière de données ainsi que les domaines prioritaires dans lesquels il convient d'améliorer la disponibilité des statistiques relatives aux TIC.

7. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis depuis 2007, époque à laquelle la Commission a porté les statistiques relatives aux TIC à l'ordre du jour de sa trente-huitième session. L'évaluation examine notamment les progrès réalisés à la fois sur les aspects méthodologiques et sur la disponibilité d'indicateurs statistiques relatifs aux TIC. Elle identifie les principales lacunes en matière de données et recommande des mesures à prendre pour améliorer les statistiques relatives aux TIC de manière à élaborer des politiques efficaces.

⁵ Voir <http://www.broadbandcommission.org>.

⁶ http://www.broadbandcommission.org/Documents/Broadband_Targets.pdf.

II. Progrès accomplis dans le domaine des statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications depuis 2007

A. Définitions et normes statistiques : liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications

8. L'une des principales réalisations du Partenariat est la création d'une liste d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC, adoptée par la Commission lors de sa trente-huitième session en 2007. Depuis, elle a servi de référence pour la collecte de statistiques relatives aux TIC dans le monde.

9. Après la phase de Genève du Sommet mondial en 2003, les membres du Partenariat ont engagé une collaboration avec des agences statistiques et des décideurs afin d'élaborer une liste convenue d'indicateurs fondamentaux. Plusieurs réunions régionales sur la mesure des TIC ont été organisées et des indicateurs présentant un intérêt pour les décideurs ont été débattus. Une liste finale a été adoptée lors de la réunion thématique du Sommet mondial sur la mesure de la société de l'information, organisée à Genève en février 2005.

10. Publiée en 2005 sous l'intitulé *Indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC*, cette liste a été officiellement lancée lors de la deuxième phase du Sommet mondial à Tunis en novembre 2005. Elle comporte 41 indicateurs fondamentaux portant sur l'infrastructure et l'accès aux TIC; l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers; l'utilisation par les entreprises, le secteur des TIC et le commerce des biens liés aux TIC. La liste d'indicateurs fondamentaux vise principalement à aider les pays qui recueillent (ou envisagent de le faire) des statistiques relatives aux TIC, à fournir des données de grande qualité et comparables sur le plan international. Afin d'y parvenir, les indicateurs reposent à la fois sur des normes et des métadonnées statistiques.

11. Le Partenariat et ses membres améliorent continuellement la liste d'indicateurs fondamentaux, en consultation avec les États membres, en s'inspirant d'expériences en matière de collecte de données et en tenant compte des changements technologiques. Les révisions et les ajouts à cette liste ont été portés à l'ordre du jour de la quarantième session de la Commission en 2009 et ont été notés par les membres. L'une des améliorations notables apportées à la première liste d'indicateurs fondamentaux a été l'ajout de huit nouveaux indicateurs consacrés à la mesure des TIC dans l'éducation.

12. Le dernier ajout à cette liste est un ensemble d'indicateurs fondamentaux sur la mesure de l'administration en ligne. En collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de travail sur le cybergouvernement du Partenariat, sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a rédigé un rapport sur un cadre pour l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'administration en ligne⁷. Compte tenu de l'importance accordée par le Sommet

⁷ Ce travail a bénéficié de l'appui financier du Gouvernement finlandais.

mondial à l'administration en ligne et de la suggestion faite par la Commission invitant le Partenariat à étendre sa liste d'indicateurs fondamentaux aux indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par l'administration, le document-cadre propose un ensemble de sept indicateurs fondamentaux relatifs à l'administration en ligne comparables au niveau international. Le cadre est notamment composé d'indicateurs fondamentaux spécifiques et des normes statistiques connexes. Le document a été soumis à une série d'analyses par les membres du Partenariat, en consultation avec les États membres, avant son adoption en novembre 2011.

13. L'annexe au présent rapport détaille les 53 indicateurs repris dans la dernière version – révisée et élargie – de la liste d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC du Partenariat.

14. Le travail méthodologique réalisé par le Partenariat a bénéficié dans une large mesure des efforts consentis pour tirer le meilleur parti des compétences de chaque organisation partenaire. Dans le même temps, cela a permis d'éviter tout chevauchement des domaines de travail pour lesquels les divers partenaires ont été mandatés. Une collaboration continue a été engagée avec les bureaux nationaux de statistique dans le cadre du développement de méthodologies et de la réalisation d'activités par les partenaires. Étant à la fois contributeurs et bénéficiaires, le rôle des bureaux nationaux de statistique était donc double. Les activités des partenaires ont été réalisées avec le concours de plusieurs parties prenantes dans le secteur des statistiques et de la politique relatives aux TIC, dont les ministères compétents.

15. En 2010, le Partenariat a mis sur pied un nouveau groupe de travail, sous l'égide de l'UIT, chargé de définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial. Les objectifs considèrent la société de l'information dans son ensemble et vont au-delà des domaines visés par les indicateurs fondamentaux du Partenariat, traitant notamment de sujets tels que la santé, le contenu en ligne, la diversité linguistique sur l'Internet et la mise en relation des centres scientifiques et de recherche.

16. Reflétant la nature multipartite du Sommet mondial, ce Groupe de travail se félicite de la contribution d'acteurs concernés extérieurs au Partenariat. Sa première mission a été de préparer un document-cadre statistique en vue de l'évaluation de la concrétisation des objectifs fixés par le Sommet mondial au niveau national. Ce document propose des indicateurs mesurables ainsi que leurs définitions et questions types. Le Partenariat a lancé la publication intitulée *Measuring the WSIS Targets: A Statistical Framework* (Mesurer la société de l'information) à l'occasion du Forum du Sommet mondial de Genève en mai 2011⁸. Le cadre devrait servir de base pour la collecte de données nationales et internationales en rapport avec les résultats du Sommet mondial. Il devrait par ailleurs constituer un document de référence majeur pour la rédaction du document de l'examen quantitatif des 10 ans du Sommet mondial.

17. Le Partenariat est impliqué dans plusieurs autres activités qui l'aident à élaborer des statistiques relatives aux TIC à la fois fiables et comparables au niveau international. Ces activités portent entre autres sur la compilation et la diffusion de données relatives aux TIC ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique

⁸ Disponible à l'adresse suivante : http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-MEAS_WSIS-2011-PDF-F.pdf.

destinée à permettre aux agences statistiques de collecter les données qui sous-tendent les indicateurs fondamentaux.

18. Dans le domaine du renforcement des capacités, grâce aux efforts conjugués des organisations membres du Partenariat, un grand nombre de pays en développement continuent de bénéficier d'une assistance technique et de formations adaptées. Toute une série d'initiatives ont permis une amélioration considérable des capacités des pays en développement au niveau de la production de statistiques relatives aux TIC comparables au niveau international. Toutefois, ces initiatives sont loin d'être terminées. Certaines régions et pays n'ont pas encore bénéficié d'un renforcement de leurs capacités; de plus, des activités liées à l'apprentissage à distance et une formation des formateurs sont souhaitées au niveau régional, ce qui serait une solution économique pour renforcer les capacités des pays. La disponibilité des ressources sera la clef des succès à venir dans ce domaine.

19. Un grand nombre de pays développés ne disposent pas des ressources requises pour réaliser des enquêtes sur les TIC et sont encore privés des données nationales de référence sur le secteur. Malgré l'allocation de ressources considérables pour le financement de toute une série d'enquêtes statistiques dans les pays en développement, les enquêtes relatives aux TIC souffrent d'un manque général de financements, un besoin qu'il convient de traiter de toute urgence.

B. Disponibilité des données

20. En 2005, date à laquelle la liste des indicateurs fondamentaux du Partenariat a été présentée pour la première fois, la collecte de statistiques officielles relatives aux TIC était encore relativement méconnue en dehors des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les statistiques relatives aux télécommunications étaient une exception, l'UIT les collectant depuis des décennies en s'en remettant à des sources administratives nationales. Elles regroupent à la fois des indicateurs traditionnels, tels que les lignes téléphoniques fixes et le trafic téléphonique, ainsi que des indicateurs plus récents tels que le nombre d'abonnements à des services de téléphonie mobile cellulaire, les abonnements à l'Internet haut débit et le débit Internet.

21. L'un des principaux défis liés aux statistiques relatives aux TIC est la rapidité de développement et de diffusion des technologies ainsi que l'adoption rapide des TIC dans tous les pays. Ainsi, il était quasi impossible d'accéder à l'Internet à l'aide d'appareils mobiles en 2005, alors que le cap de 1,2 milliards d'abonnements à la large bande mobile a été atteint en 2011. De plus, l'utilisation des TIC ne se limite pas à certains groupes ou secteurs de la société. Grâce à la chute des prix des services et des appareils, les TIC sont à la portée de l'ensemble de la population et des secteurs économiques au sein d'une société mondiale de l'information en perpétuelle croissance. Le suivi de ces tendances exige de continuellement collecter des données, réviser les définitions et développer de nouveaux indicateurs (voir section III ci-dessous).

22. La présente section compare la disponibilité des données pour les indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC du Partenariat entre 2005 et 2010. Elle ne porte pas sur le dernier ajout, à savoir les indicateurs relatifs à l'administration en ligne. Les résultats montrent que des progrès significatifs ont été accomplis dans la mesure de l'accès des ménages à l'Internet (notamment en fonction du mode d'accès, une

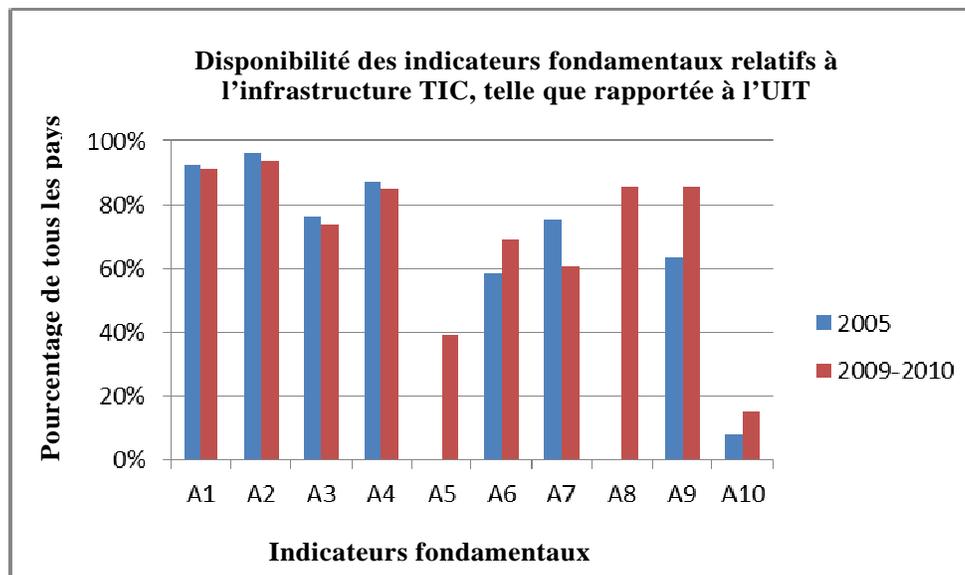
connexion bas débit ou haut débit), de l'utilisation de l'Internet et des téléphones mobiles, ainsi que de la quasi-totalité des indicateurs relatifs aux TIC portant sur les entreprises. Les indicateurs relatifs aux TIC dans l'éducation n'ont pas encore été collectés au niveau international mais pour les pays dans lesquels cette collecte a eu lieu, c'est la mesure de l'accès des écoles à l'Internet et de leur utilisation de la radio à des fins éducatives qui a le plus progressé. La mesure de l'utilisation des TIC par les particuliers et les employés des entreprises souffre encore de lacunes majeures au niveau des données. Il en va de même des données reflétant la contribution du secteur des TIC dans les pays (notamment la valeur ajoutée).

23. Des informations détaillées au niveau des pays portant sur la disponibilité de chaque indicateur sont fournies dans le document de base proposé en annexe du présent rapport.

24. Les indicateurs relatifs à l'infrastructure des TIC sont les indicateurs fondamentaux les plus largement disponibles. Ils sont en général extraits de sources de données administratives, essentiellement d'opérateurs de télécommunications. Ils sont collectés par les gouvernements au niveau national (ministères ou autorités de régulation) et par l'UIT au niveau international. Pour certains indicateurs, la disponibilité des données était déjà relativement élevée en 2005 (voir figure I ci-dessous)⁹. Il s'agit entre autres des lignes téléphoniques filaires, des abonnements à la téléphonie cellulaire mobile et à l'Internet fixe à haut débit. Les autres n'existaient pas en 2005 et ont fortement augmenté depuis, et notamment l'accès à la large bande mobile, un indicateur collecté/étudié par 34 % des pays en 2010. La collecte de l'indicateur A8 (tarifs d'accès à l'Internet fixe à haut débit), en principe disponible depuis 2005, n'a pas été effectuée par l'UIT avant 2008. La collecte de l'indicateur A10 (localités disposant de centres publics d'accès à l'Internet) s'est avérée difficile. Il a donc été supprimé du questionnaire de l'UIT et devrait également l'être de la liste d'indicateurs fondamentaux dans la prochaine révision. Pour certains indicateurs (en général ceux que les utilisateurs demandent le plus), en l'absence de données officielles, l'UIT produit et diffuse des estimations.

⁹ Voir annexe pour une explication de la liste des indicateurs repris à la figure I.

Figure I
Disponibilité des indicateurs fondamentaux relatifs à l'infrastructure TIC, telle que rapportée à l'Union internationale des télécommunications, 2005 et 2009-2010 (pourcentage de pays)



Source : UIT.

25. D'énormes progrès ont été réalisés au niveau des indicateurs relatifs à l'accès des ménages aux TIC, notamment dans les pays en développement (voir figure II ci-dessous). Plus spécifiquement, des données indiquant si les ménages disposent ou non d'un accès à l'Internet ou d'un ordinateur sont désormais collectées par plus de 100 pays dans le monde, dont plus de 80 % des pays européens, 41 % des pays de la région Asie-Pacifique, 50 % en Asie occidentale, 67 % dans les pays d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est et 55 % des pays en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le nombre d'États Membres des Nations Unies collectant des données sur les ménages ayant accès à l'Internet a augmenté de 65 à 98 entre 2003 et 2005 ainsi qu'entre 2008 et 2010. Près de 20 % des pays en Afrique recueillent cet indicateur, contre 4 % en 2005. Les indicateurs traditionnels, et notamment si les ménages disposent d'une télévision ou d'une radio, deviennent moins pertinents et sont par conséquent moins recueillis à l'échelle internationale qu'il y a cinq ans. Toutefois, ils restent pertinents dans bon nombre de pays africains où ils sont collectés plus souvent que ceux concernant les ménages disposant d'un ordinateur ou ayant accès à l'Internet. Pour certains indicateurs (en général les plus demandés par les utilisateurs), en l'absence de données officielles, l'UIT produit et diffuse des estimations.

26. L'ajout de huit indicateurs fondamentaux sur les ménages à la version 2008 de la publication des Nations Unies intitulée *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision* a été une réalisation majeure¹⁰. Cela a incité de nombreux pays en développement à ajouter

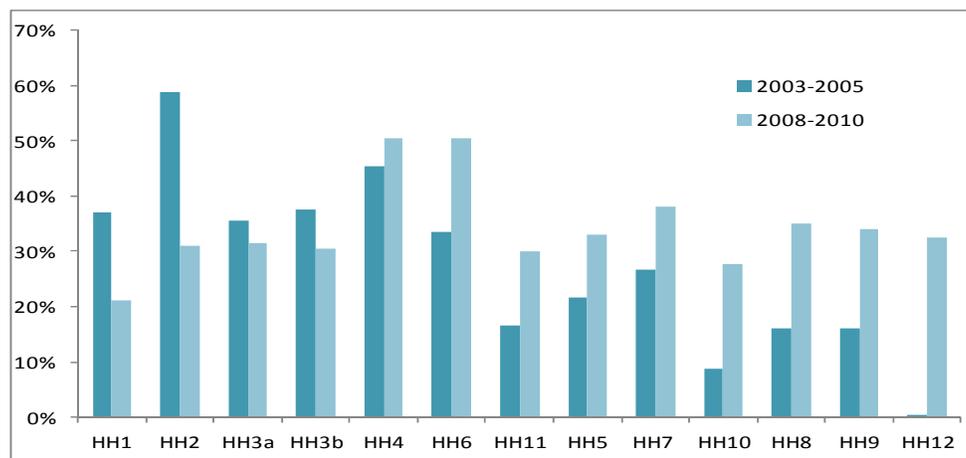
¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/docs/P&R_Rev2.pdf.

quelques questions relatives aux TIC dans la dernière série de recensements. C'est l'indicateur HH6 (ménages ayant accès à l'Internet) qui a le plus progressé, mais les indicateurs HH3 (ménages disposant d'un téléphone mobile) et HH4 (ménages disposant d'un ordinateur) ont également augmenté de manière sensible en 2010 par rapport à la série de recensements de 2000. Néanmoins, les normes et définitions internationales n'étant pas toujours appliquées, certaines données ne sont pas comparables.

27. Il existe beaucoup moins d'informations sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les particuliers – exception faite des pays européens et de l'OCDE en général – bien que leur nombre ait fortement augmenté ces cinq dernières années. La figure II ci-dessous montre que la disponibilité des indicateurs de base HH5, 7, 8, 9 et 10 ainsi que HH12 (la liste des indicateurs sur les ménages est proposée en annexe) s'est considérablement améliorée. Ces indicateurs fournissent des informations importantes sur qui est sur Internet (en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et de l'emplacement), où les gens accèdent à l'Internet, combien de temps ils restent en ligne et ce qu'ils font une fois qu'ils sont en ligne. À des fins d'analyse et d'élaboration de politiques, de telles données sont essentielles pour évaluer l'impact des TIC sur les changements socio-économiques. Les données sur l'accès des ménages aux TIC et leur utilisation par les particuliers sont collectées tous les ans par l'UIT par le biais d'un questionnaire adressé aux bureaux nationaux de statistique.

28. Tous les pays devraient au minimum recueillir les indicateurs HH5 (particuliers utilisant un ordinateur), HH7 (particuliers utilisant l'Internet) et HH10 (particuliers utilisant un téléphone mobile). HH7 est l'un des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC les plus demandés. Il s'agit également de l'un des indicateurs servant à mesurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; il sert en outre à évaluer les progrès accomplis dans la concrétisation des résultats du Sommet mondial et des objectifs définis par la Commission du haut débit. Si des progrès considérables ont été réalisés, seulement 35 économies en développement ont recueilli cet indicateur en 2010, l'indicateur HH10 étant quant à lui seulement collecté par 23 d'entre elles. Pour les pays où il n'existe aucune donnée sur les internautes, l'UIT réalise des estimations. L'indicateur HH10 est nécessaire pour déterminer l'utilisation réelle des téléphones mobiles – en particulier dans les pays en développement – et donc le potentiel de développement de la téléphonie mobile, fort appréciée. L'indicateur A2 - largement disponible et utilisé – (nombre d'abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants) recourt à la double comptabilisation et a dépassé la barre des 100 % dans la plupart des pays; les informations qu'il fournit sur le nombre d'utilisateurs d'un téléphone mobile ne sont donc pas exactes.

Figure II
**Disponibilité des indicateurs fondamentaux sur l'accès des ménages
 aux technologies de l'information et des communications et leur utilisation
 individuelle telle que rapportée à l'Union internationale
 des télécommunications, 2003-2005 et 2008-2010 (pourcentage de pays)**



Source : UIT.

29. S'agissant des indicateurs relatifs aux TIC liés à l'économie de l'information, le volume des données que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a collectées et mises à disposition entre 2005 et 2010 est sensiblement plus important. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, le nombre de pays pour lesquels il existe des indicateurs fondamentaux relatifs à l'utilisation des TIC par les entreprises et au secteur des TIC, a augmenté ces cinq dernières années.

30. En se basant sur les indicateurs fondamentaux du Partenariat, le Réseau des Chaires UNESCO en communication (Orbicom) a réalisé cinq études nationales (au Brésil, au Cameroun, en Égypte, en Inde et en Malaisie) afin d'évaluer le secteur des TIC et déterminer où les lacunes se situent. Afin de compléter ces études de cas nationales et contribuer à l'amélioration de la comparabilité des données nationales et des tendances en matière de TIC dans la région Asie-Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) envisage de faciliter l'évaluation de ces tendances en intégrant trois études nationales supplémentaires qui seront réalisées en consultation avec les pays concernés d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud et d'Asie centrale.

Tableau 1
**Nombre de pays communiquant des indicateurs fondamentaux relatifs
à l'économie de l'information à la CNUCED, 2005 et 2010**

| Nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles par indicateur | B1 | B2 | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | B8 | B9 | B10 | B11 | B12 | ICT1 | ICT2 |
|--|------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|------|------|
| | 2005 | 40 | 31 | 42 | 30 | 42 | 36 | 39 | 39 | 36 | 14 | 33 | 39 | 40 |
| 2010* | 68 | 57 | 69 | 55 | 68 | 60 | 64 | 64 | 63 | 60 | 59 | 63 | 52 | 46 |

Remarque : * fait référence à la disponibilité d'indicateurs entre 2007 et 2009.

Source : Base de données sur l'économie de l'information de la CNUCED.

31. S'agissant des indicateurs fondamentaux sur l'utilisation des TIC dans les entreprises (indicateurs B1 à B12 dans l'annexe), la disponibilité des données s'est améliorée de près de deux tiers en moyenne. Ce sont les économies en transition et en développement qui enregistrent la plus forte amélioration. Entre 2005 et 2010, le nombre de pays en développement communiquant des indicateurs fondamentaux sur l'utilisation des TIC au sein des entreprises est passé de 10 à 27, soit une hausse de 170 %. Au cours de la même période, le nombre de pays communiquant des indicateurs fondamentaux spécifiques au secteur des TIC a augmenté de près d'un tiers.

32. Les données sur le commerce des biens liés aux TIC (ICT3 et ICT4 dans l'annexe) résultent de l'analyse des données sur le commerce international collectées par les douanes nationales et compilées au niveau international dans des bases de données telles que la base de données Comtrade des Nations Unies¹¹. De telles données sont disponibles pour la plupart des pays.

33. S'agissant des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC dans l'éducation, l'Institut de statistique de l'UNESCO reste le fer de lance des initiatives de développement des données dans le cadre du Partenariat. Compte tenu du manque relatif de données dans les pays que les précédentes études sur les TIC dans l'éducation (2006/07) et les études pilotes (2009/10) ont révélé, en 2010, l'Institut de statistique de l'UNESCO a commencé à baser la stratégie de déploiement appliquée pour son enquête sur les TIC dans l'éducation sur la demande, en commençant par une région – l'Amérique latine et les Caraïbes – où les besoins sont criants, comme en atteste le cadre politique régional axé de manière explicite sur les TIC dans l'éducation. Entre la fin 2010 et mars 2011, l'Institut de statistique de l'UNESCO a collecté des données au niveau régional sur l'utilisation des TIC dans l'éducation et ce, dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative visait à définir des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC dans l'éducation de manière à superviser la concrétisation des objectifs du Sommet mondial, et satisfaire aux exigences statistiques propres aux technologies de l'information et des communications régionales de la plate-forme pour la politique pour le développement, le plan régional d'action en vue de l'édification de la société de l'information (eLAC2015) supervisé conjointement par l'Observatoire pour la

¹¹ Base de données relatives au commerce international des produits de base de l'ONU, voir <http://comtrade.un.org/>.

société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC) et la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC (voir également la rubrique III ci-après).

34. Le questionnaire régional de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur l'utilisation des TIC dans l'éducation a été dûment complété par 38 pays et territoires sur les 40 ciblés (soit un taux de réponse de 95 %). Les résultats préliminaires, partagés avec les pays participants dans le cadre d'un atelier de vérification collégiale (organisé à São Paulo, au Brésil, les 29 et 30 septembre 2011), a révélé qu'un nombre appréciable de pays de la région étaient capables de produire les indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC dans l'éducation. Les résultats détaillés de l'enquête seront publiés au cours du premier trimestre de 2012 sous la forme d'un rapport analytique précisant le profil général de l'intégration des TIC par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans leurs écoles primaires et secondaires. L'Institut de statistique de l'UNESCO envisage d'élargir sa stratégie de déploiement régional à l'Asie et au Pacifique en 2012.

35. Les indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC dans l'administration sont l'ajout le plus récent à la liste des indicateurs fondamentaux du Partenariat et n'ont pas encore été testés à grande échelle. Ils visent à faciliter les initiatives des pays dans le domaine de la collecte de statistiques relatives à l'administration en ligne. S'inspirant de l'approche privilégiée par le Département des affaires économiques et sociales pour la mesure de l'administration en ligne, un soin particulier a été apporté pour proposer une méthode de mesure réaliste pour les pays en développement et qui facilite leurs initiatives destinées à exploiter l'administration en ligne au profit des citoyens et des entreprises. Un manuel méthodologique sur la collecte des données nécessaires à l'élaboration des indicateurs fondamentaux relatifs à l'administration en ligne sera élaboré par la CEA et d'autres membres du Partenariat en 2012. Par ailleurs, des ateliers de renforcement des capacités sont prévus pour former des statisticiens et d'autres parties prenantes, une fois le manuel finalisé.

36. Enfin, parmi les indicateurs identifiés pour mesurer les objectifs du Sommet mondial, figurent plusieurs indicateurs fondamentaux du Partenariat sur l'infrastructure afférente aux TIC et sur les TIC au sein des ménages, de l'éducation et de l'administration. De plus, ils touchent à des domaines tels que les TIC dans la santé, la diversité linguistique sur l'Internet, le contenu en ligne et la mise en relation d'institutions publiques telles que des musées, des archives, des bibliothèques ainsi que des centres scientifiques et de recherche. La disponibilité des données pour ces indicateurs est encore limitée, en particulier dans les pays en développement. Le Partenariat a identifié des indicateurs mesurables pour chacun des objectifs du Sommet mondial que certains pays ont commencé à utiliser dans le cadre de leur collecte de données nationales. En perspective du prochain examen global de 10 ans du Sommet mondial en 2014-2015, la demande d'indicateurs statistiques pour évaluer les progrès réalisés au sein de la société mondiale de l'information devrait fortement augmenter au cours des prochaines années. Afin de faciliter l'examen, la CESAP, en coopération avec l'UIT, la CNUCED et d'autres organismes du système des Nations Unies, envisage de convoquer une réunion des décideurs de haut niveau dans le domaine des TIC pour procéder à une analyse de la mise en œuvre des objectifs du Sommet mondial au niveau régional de manière à déterminer les progrès accomplis et identifier les lacunes résiduelles à traiter dans un contexte 2015 post-Sommet mondial.

III. Défis statistiques et futurs travaux

37. L'évaluation proposée ci-dessus a mis en exergue les progrès significatifs réalisés ces cinq dernières années dans le domaine des statistiques en matière de TIC, plus particulièrement au niveau de la définition d'indicateurs et de la mise à disposition de directives méthodologiques pour la collecte de données. Cela a amélioré l'offre d'indicateurs comparables sur le plan international et présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques.

38. Malgré ces améliorations, les données relatives aux TIC souffrent encore d'importantes lacunes, en particulier dans les pays en développement. Elles concernent entre autres la disponibilité de statistiques relatives à l'utilisation des TIC par les particuliers, les entreprises, les administrations et d'autres organes du secteur public, le secteur des TIC lui-même, de même que les données spécifiques à la sécurité en ligne et la cybercriminalité, à l'égalité des sexes et à la jeunesse, en plus d'aspects culturels et environnementaux.

39. La situation est d'autant plus grave que plus de 80 % des pays dans le monde ont élaboré et mettent en œuvre des politiques et stratégies nationales relatives aux TIC, alors que beaucoup d'autres définissent et instaurent des plans nationaux large bande. Compte tenu de l'essor de la société de l'information, il sera nécessaire de disposer de statistiques de meilleure qualité et en plus grand nombre afin de pouvoir évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales des TIC. Pour ce faire, il convient de s'attaquer à plusieurs problèmes.

40. Premièrement, la coordination de la collecte de données doit être renforcée au niveau national. S'agissant des problèmes institutionnels qui entravent l'élaboration de statistiques et indicateurs relatifs aux TIC, le plus pertinent est l'établissement de mécanismes de coordination entre les institutions compétentes, dont les bureaux nationaux de statistique, les autorités de régulation des télécommunications et les ministères responsables des politiques en matière de TIC. Les statistiques sur les TIC basées sur des enquêtes étant encore un domaine relativement nouveau dans de nombreux pays en développement, l'initiative visant à produire des données spécifiques aux TIC répond à une demande des décideurs. Les statistiques en matière de télécommunications ont traditionnellement été collectées par des autorités de régulation ou des ministères nationaux responsables des télécommunications en se basant sur des sources administratives. Dès lors, il n'est pas toujours évident de s'en remettre aux bureaux nationaux de statistique pour collecter des données d'enquête sur l'accès aux TIC et leur utilisation. Par ailleurs, compte tenu de leur caractère transversal, les TIC nécessitent l'implication des ministères d'exécution responsables de la culture et de l'éducation, de la santé, de l'économie et de l'agriculture, ce qui peut passer par l'ajout dans leurs enquêtes de questions en rapport avec les TIC ou nécessiter de les extraire de fichiers administratifs.

41. Deuxièmement, les statistiques relatives aux TIC doivent être intégrées dans des programmes de travail statistique aux niveaux national et régional, en particulier dans les pays en développement. En prévoyant la réalisation d'enquêtes sur les TIC dans leurs stratégies nationales de statistiques ainsi que leurs programmes de travail réguliers ou leurs plans directeurs nationaux, les pays en développement pourraient obtenir des financements pour des enquêtes autonomes sur le sujet.

42. Un bon exemple de meilleures pratiques ayant permis d'augmenter la quantité de statistiques relatives aux TIC aux niveaux national et régional en intégrant le sujet dans les travaux statistiques en cours peut être trouvé en Amérique latine. En 2005, la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC a mis sur pied un groupe de travail sur les TIC, afin de contribuer au développement et à la diffusion de statistiques et indicateurs spécifiques aux TIC et de permettre leur comparabilité au niveau régional à travers le partage d'expériences nationales et l'harmonisation des méthodes. Depuis sa création, le groupe a coordonné toutes ses activités avec l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), ce qui lui a permis de procéder à un échange d'expériences liées à l'évaluation de l'accès aux TIC et de leur utilisation dans la région. Le groupe a également fait office de plate-forme de discussion et de diffusion des questions de méthode et des indicateurs proposés par le Partenariat en encourageant la réalisation et l'harmonisation de statistiques relatives aux TIC dans la région et en facilitant la mise sur pied par le CEPALC d'une base de données régionale de statistiques relatives aux TIC. Coordonné par le représentant du bureau national de statistique de la République dominicaine, le Groupe de travail se réunit régulièrement et a lancé plusieurs activités, dont la mise sur pied d'ateliers régionaux ainsi que l'élaboration de supports méthodologiques et d'un recueil des meilleures pratiques. Le groupe rend régulièrement compte des progrès réalisés à la Conférence statistique des Amériques. Par ailleurs, le groupe constitue désormais le noyau de base d'une commission sur les indicateurs qui aidera à définir les indicateurs nécessaires à l'évaluation de la concrétisation des objectifs du plan régional d'action en vue de l'édification de la société de l'information (eLAC2015). La Commission réunit des bureaux nationaux de statistique et des institutions nationales chargés d'élaborer des politiques des TIC pour engager des discussions visant à améliorer l'évaluation et le suivi des objectifs spécifiques à la politique en matière de TIC.

43. Troisièmement, en l'absence de statistiques officielles actualisées, on constate l'émergence de sources de données tierces (non officielles) sur les TIC. Des sociétés de conseil, spécialisées dans les TIC ainsi que des entreprises de télécommunications/TIC, collectent, analysent et diffusent des données, mais ne fournissent souvent pas beaucoup d'informations sur les sources, définitions et méthodes associées à ces dernières. Par ailleurs, des institutions privées, telles que des associations sectorielles ou des observatoires nationaux intéressés par l'essor de la société de l'information, ont elles aussi intérêt à réaliser des enquêtes ne cadrant pas nécessairement avec les données officielles et ne respectant pas forcément des normes internationales. Par conséquent, les données ne seront peut-être pas représentatives du pays ou comparables sur le plan international. D'un autre côté, certaines données/prévisions publiées par des entreprises privées fournissent de précieux renseignements sur le développement de l'Internet et l'utilisation des sites Web (par exemple l'utilisation des sites de médias sociaux), lesquels complètent les données officielles.

44. Quatrièmement, il convient d'élaborer de nouveaux indicateurs ainsi que de nouvelles normes et définitions. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, services et appareils, les statistiques relatives aux TIC constituent un domaine devant être sans cesse analysé. Qui plus est, les TIC étant présentes dans tous les secteurs économiques et sociaux, la demande en statistiques dans des domaines n'étant pas encore pris en compte dans la liste des indicateurs fondamentaux du

Partenariat ne cesse d'augmenter, à l'instar des TIC dans la santé ou l'agriculture. Certains ont également demandé de mettre à disposition des statistiques dévoilant quelques-uns des aspects négatifs liés aux TIC, notamment ceux concernant la sécurité (entre autres la sécurité en ligne des enfants) et les répercussions sur l'environnement. Dans ce contexte, l'intégration escomptée du secrétariat de la Convention de Bâle dans le Partenariat sera une excellente opportunité d'engager des discussions au niveau international sur la mesure des déchets d'origine électronique. L'élaboration de nouvelles normes et indicateurs exigera une participation active des pays aux forums existants et aux groupes d'experts régulièrement mis sur pied par le Partenariat et ses organisations membres¹².

45. Enfin, il reste nécessaire de renforcer de manière significative le développement des capacités afin d'accélérer l'élaboration d'indicateurs fondamentaux pour un grand nombre de pays en développement. Cela vaut à la fois pour les nouveaux et pour les anciens indicateurs. Dans ce contexte, le soutien des donateurs est crucial pour parvenir à développer l'assistance technique. Si la communauté internationale et les pays individuels doivent procéder à une quelconque analyse en profondeur des progrès réalisés au niveau de la société de l'information et des TIC au service du développement d'ici 2015, il convient d'accélérer le processus permettant d'améliorer la disponibilité des données afin de soutenir les politiques en matière de TIC.

IV. Conclusions et recommandations

46. Au cours des cinq dernières années, la collecte et la diffusion des statistiques relatives aux TIC se sont fortement améliorées. Grâce aux travaux du Partenariat, des indicateurs comparables sur le plan international sont largement disponibles et de plus en plus collectés au niveau national. C'est le recueil des indicateurs relatifs aux TIC à travers des enquêtes sur les ménages qui a le plus progressé.

47. L'analyse proposée dans le présent rapport a néanmoins montré que les statistiques relatives aux TIC souffrent encore de lacunes significatives, en particulier dans les pays en développement. Les statistiques se limitent à l'utilisation des TIC par les particuliers, les entreprises, les administrations et d'autres organismes du secteur public, ainsi qu'au secteur des TIC lui-même. Il existe par ailleurs une corrélation étroite entre la disponibilité des données et le revenu national, la quantité de données étant la plus faible dans les pays les moins avancés et à faible revenus (voir les données au niveau national reprises dans le document de base proposé en annexe au présent rapport).

48. Compte tenu de l'essor de la société de l'information et de son impact sur d'autres secteurs, la demande en données relatives aux TIC se renforcera davantage au cours des prochaines années. L'année 2015 est la date butoir convenue pour l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de même que les objectifs définis par le Sommet mondial sur la société de l'information et la Commission du haut débit. Les indicateurs statistiques

¹² Par exemple, réunion de l'UIT sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC dans le monde et le Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs aux télécommunications et aux TIC, le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs de la société de l'information, le Groupe de travail d'Eurostat sur les Statistiques de la société de l'information ainsi que le Groupe de travail relatif aux TIC de la CSA-CEPALC.

seront cruciaux pour évaluer la progression des pays au niveau de l'accès, de l'utilisation et de l'impact des TIC.

49. Afin d'améliorer la disponibilité des statistiques relatives aux TIC, le rapport a identifié plusieurs problèmes à résoudre et suggéré des mesures à prendre pour les surmonter. Ces recommandations peuvent être résumées comme suit :

a) Il convient d'améliorer la collecte et la diffusion des données relatives à la liste d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC aux niveaux national et international, sur la base de normes et définitions internationales;

b) Les statistiques sur les TIC doivent être intégrées dans les stratégies nationales aux fins du développement de stratégies nationales d'élaboration de statistiques ainsi que dans les programmes régionaux de travail statistique, en s'inspirant des enseignements tirés par le Groupe de travail sur les indicateurs relatifs aux TIC de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC;

c) La coordination de la collecte des données au niveau national doit être améliorée à travers la mise sur pied de mécanismes de coordination entre les institutions compétentes, en ce compris les bureaux nationaux de statistique, les autorités de régulation des télécommunications ainsi que les ministères responsables des politiques relatives aux TIC, dont les ministères d'exécution;

d) Le Partenariat doit développer des indicateurs spécifiques aux nouveaux domaines (tels que la santé et les déchets d'origine électronique) en étroite coordination avec les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions nationales pertinentes afin de tenir compte des priorités nationales;

e) Les capacités statistiques locales doivent être renforcées en évaluant les besoins en capacités et en proposant des formations ciblées sur les statistiques relatives aux TIC.

V. Points dont la Commission est invitée à débattre

50. La Commission est invitée à :

a) Examiner et commenter les progrès réalisés sur les statistiques relatives aux TIC au cours des cinq dernières années;

b) Approuver la liste révisée et élargie d'indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC figurant dans l'annexe au présent rapport;

c) Examiner et approuver les recommandations proposées visant à améliorer les statistiques relatives aux TIC;

d) Exprimer son soutien continu au travail du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

Annexe

Liste révisée et élargie des indicateurs fondamentaux relatifs aux technologies de l'information et des communications du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement

| | |
|------|---|
| A1 | Lignes téléphoniques fixes par 100 habitants |
| A2 | Abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants |
| A3 | Abonnés à l'Internet fixe par 100 habitants |
| A4 | Abonnés à l'Internet fixe à haut débit par 100 habitants |
| A5 | Abonnements mobiles à haut débit par 100 habitants |
| A6 | Largeur de bande Internet internationale par habitant (bits/seconde/habitant) |
| A7 | Pourcentage de la population couvert par le réseau de téléphonie mobile cellulaire |
| A8 | Tarifs mensuels d'accès à l'Internet fixe à haut débit en dollars des États-Unis, en tant que pourcentage du revenu mensuel par personne |
| A9 | Tarifs mensuels de la téléphonie mobile cellulaire prépayée, en dollars des États-Unis, en tant que pourcentage du revenu mensuel par personne. |
| A10 | Pourcentage de localités disposant de centres publics d'accès à l'Internet (PIAC) |
| HH1 | Proportion de ménages disposant d'un poste de radio |
| HH2 | Proportion de ménages disposant d'un poste de télévision |
| HH3 | Proportion de ménages disposant du téléphone |
| HH4 | Proportion de ménages disposant d'un ordinateur |
| HH5 | Proportion de particuliers ayant utilisé un ordinateur dans les 12 derniers mois |
| HH6 | Proportion de ménages disposant d'un accès à l'Internet à domicile |
| HH7 | Proportion de particuliers ayant utilisé l'Internet dans les 12 derniers mois |
| HH8 | Lieu de l'utilisation de l'Internet par les particuliers dans les 12 derniers mois |
| HH9 | Activités sur Internet entreprises par des particuliers dans les 12 derniers mois |
| HH10 | Proportion de particuliers ayant utilisé un téléphone mobile cellulaire dans les 12 derniers mois |

| | |
|------|--|
| HH11 | Proportion de ménages disposant d'un accès à l'Internet, par mode d'accès |
| HH12 | Fréquence d'utilisation de l'Internet par les particuliers dans les 12 derniers mois |
| B1 | Proportion d'entreprises utilisant des ordinateurs |
| B2 | Proportion d'employés utilisant régulièrement un ordinateur |
| B3 | Proportion d'entreprises utilisant l'Internet |
| B4 | Proportion d'employés utilisant régulièrement l'Internet |
| B5 | Proportion d'entreprises présentes sur le Web |
| B6 | Proportion d'entreprises disposant d'un intranet |
| B7 | Proportion d'entreprises recevant des commandes par Internet |
| B8 | Proportion d'entreprises passant des commandes par Internet |
| B9 | Proportion d'entreprises utilisant l'Internet, par mode d'accès |
| B10 | Proportion d'entreprises disposant d'un réseau local (LAN) |
| B11 | Proportion d'entreprises disposant d'un extranet |
| B12 | Proportion d'entreprises utilisant l'Internet, par type d'activité |
| ICT1 | Proportion de la main-d'œuvre du secteur des entreprises totale présente dans les secteurs des TIC |
| ICT2 | Part de valeur ajoutée brute du secteur des TIC |
| ICT3 | Importations de biens de TIC en tant que pourcentage des importations totales |
| ICT4 | Exportations de biens de TIC en tant que pourcentage des exportations totales |
| ED1 | Proportion d'écoles disposant d'un poste de radio utilisé à des fins d'enseignement |
| ED2 | Proportion d'écoles disposant d'un poste de télévision à des fins d'enseignement |
| ED3 | Proportion d'écoles disposant d'une installation de communication téléphonique |
| ED4 | Rapport élèves-par-ordinateur dans les écoles offrant un enseignement assisté par ordinateur |
| ED5 | Proportion d'écoles disposant d'un accès à l'Internet, par mode d'accès |
| ED6 | Proportion d'élèves disposant d'un accès à l'Internet à l'école |
| ED7 | Proportion d'élèves inscrits à des études tertiaires dans des filières relatives aux TIC |
| ED8 | Proportion d'enseignants qualifiés en TIC dans les écoles |

- EG1 Proportion de travailleurs dans des organismes de l'administration centrale utilisant habituellement des ordinateurs
 - EG2 Proportion de travailleurs dans des organismes de l'administration centrale utilisant habituellement l'Internet
 - EG3 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant un réseau local (LAN)
 - EG4 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant un intranet
 - EG5 Proportion d'organismes de l'administration centrale ayant un accès à l'Internet, par mode d'accès
 - EG6 Proportion d'organismes de l'administration centrale présents sur le Web
 - EG7 Services en ligne sur l'Internet spécifiques auxquels les citoyens ont accès, selon le degré de complexité du service
-